



De l'aide svp! je passe de victime à prevenue

Par **nonod**, le **04/02/2008** à **20:37**

Bonsoir,

Ma soeur et moi même avons été agressées par 2 personnes, injuriées...

J'ai été acheminé par les pompiers pour les 1ers soins et me suis rendue à l'hotel de police pour y porter plainte. Seulement, j'ai été placée en garde à vue pour 24h pour agression en réunion. Les policiers m'ont interrogé et ont interrogé les auteurs et m'ont fait libérer.

J'ai engagé un avocat pour défendre mes intérêts, que je paie cher, et lors du jugement, je suis passé de victime à accusé avec une amende à payer, des indemnités à verser à la soi disante victime qui a tout manigancer.

Je ne sais pas quoi faire. La partie adverse a fait appel et moi aussi mais je me dit que les frais de procédures commencent à être élevés et je ne crois plus en la justice française.

Avez vous des conseils à me donner?

Merci

Par **Jurigaby**, le **04/02/2008** à **21:43**

Bonjour.

Vous avez fait ce qu'il y avait à faire.

Je ne vois pas vraiment ce que je peux rajouter.

Désolé.

Par **nonod**, le **05/02/2008** à **09:59**

Bonjour, je vous remercie d'avoir répondu à mon message même s'il n'y a aucun élément réconfortant.

J'ai été agressé physiquement avec une arme blanche et j'ai eu plus de 30 jours d'ITT. Je ne sais pas pourquoi, lors du jugement il n'est mentionné moins de 8 jours.

Doit-on s'attendre à une nouvelle défaite en cour d'appel face à une personne qui est reconnu handicapée par la COTOREP et par une autre qui avait plus de 2g d'alcool dans le sang?

Leurs propres témoins affirment que je n'ai jamais levé la main et pourtant la 1ere s'est faite délivrée un certificat médical 2 semaines plus tard révélant des cotes cassées???

Qu'est-il possible de faire face à un coup monté?

Tous les témoignages ont été en ma faveur et pourtant le procureur était contre moi.

Merci d'avance pour vos réponses.